

Ausbildungsdelegation I+D | Délégation à la formation I+D

**Equivalence des certificats fédéraux de capacité (CFC)
dans le domaine de formation "Bibliothéconomie, information, archivisme"**

L'ensemble des règlements concernant les apprentissages sont progressivement remaniés sur la base de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle.¹ De nouvelles ordonnances sur les formations professionnelles initiales sont édictées pour tous les certificats du degré secondaire II ayant trait à la formation professionnelle. Cela concerne également le domaine de la formation professionnelle initiale "Bibliothéconomie, information, archivisme" dans lequel ont été formés jusqu'ici les assistantes et assistants en information documentaire.

"Assistant en information documentaire / Assistante en information documentaire" constitue l'appellation professionnelle légalement protégée utilisée jusqu'à présent. Basé sur le règlement du 15 juillet 1997, ce titre a été décerné pour la première fois en 2001. C'est en 2011 que les apprentis, après avoir suivi le cursus ordinaire, obtiendront pour la dernière fois ce titre.

L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'agent / agente en information documentaire avec certificat fédéral de capacité est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009. Le certificat fédéral de capacité avec la nouvelle appellation protégée "Agent en information documentaire CFC / Agente en information documentaire CFC" sera décerné pour la première fois en 2012.

En ce qui concerne le marché de l'emploi et les possibilités de formation au niveau tertiaire, les certificats fédéraux de capacité munis de l'actuelle ou de la future appellation légalement protégée sont équivalents.

Vous trouverez des informations et documents complémentaires sur le site www.formation-id.ch/formation-initiale/. La Délégation à la formation I+D se tient volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions concernant les professions de l'information documentaire².

Berne, le 12 mars 2010

Président de la Délégation à la formation



Prof. Urs Naegeli

Délégué à la formation



Thomas Kiser

¹ voir http://www.admin.ch/ch/fr/rs/c412_10.html

² La "Délégation à la formation en information documentaire" est l'organisation du monde du travail pour le domaine de formation "Bibliothéconomie, information, archivisme"; elle est reconnue par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).